



DOSSIER LOGEMENT ETUDIANT INTERNATIONAL

Année universitaire 2018-2019

Instructions à lire attentivement : (Document à conserver)

Vous venez de recevoir votre Dossier Logement Etudiant International 2018-2019, au titre de votre demande de logement en résidence universitaire.

1/ Imprimer ce dossier (deux pages)

2/ Vérifier les données inscrites sur ce document, qui correspondent à celles que vous avez saisies sur internet. Les modifications éventuelles doivent être effectuées directement sur le dossier notamment rajout ou modifications de vœu.

3/ Signer impérativement ce dossier à l'emplacement indiqué.

4/ Envoyez ce dossier complet **sous HUIT JOURS**, accompagné des pièces justificatives suivantes :

1. Fiche de situation familiale complétée et signée
2. Photocopie d'une pièce d'identité (passeport...) **et** du titre de séjour si présent en France en 2017-2018
3. Photocopie de votre **certificat de scolarité** 2017-2018 (à l'exclusion de tout autre document)
4. Photocopie du dernier diplôme obtenu
5. Papier libre sur lequel vous noterez les informations concernant votre inscription 2018-2019 (niveau d'étude, établissement, ville).
6. Attestation de bourse ou attestation du service des relations internationales de votre établissement dans le cadre de conventions ou **votre Learning Agreement si vous êtes étudiant(e) ERASMUS**
7. **SI vous n'avez pas réglé en ligne les frais de dossier au moment de la saisie de votre dossier**, un chèque (à l'exclusion de tout autre moyen de paiement) d'un montant de **6 €**, libellé à l'ordre de l'agent comptable du Crous de Nice-Toulon.
8. Si votre état de santé nécessite un logement adapté, les documents précisés sur <http://www.crous-nice.fr/logements/logement-adapte-problemes-de-sante/> le plus tôt possible et au plus tard le 15 Mai 2018.

à l'adresse suivante :

CENTRE DE NUMERISATION DU CROUS de NICE-TOULON

TSA 24010

59 901 LILLE Cedex 9

Important : Cette adresse est l'unique adresse d'envoi des dossiers et pièces complémentaires.

Aucun dossier ne doit être retourné directement au CROUS à Nice.

Attention : pour permettre un traitement rapide de votre demande, il vous est demandé d'envoyer vos pièces, sans les plier, dans une enveloppe de format C4 (22,9 X 32,4cm). Ne pas agraffer ni joindre de trombone dans cet envoi. Ne pas envoyer de courriers en recommandé.

➡ Pour toutes pièces complémentaires que vous auriez oublié de joindre au présent envoi, vous devrez obligatoirement les expédier à l'adresse indiquée ci-dessus, **accompagnées d'un courrier mentionnant de façon lisible votre identifiant INE**. En cas d'absence de cet identifiant, votre envoi ne pourra pas être traité.

Assurez-vous que l'adresse mèl que vous avez indiquée dans votre dossier soit opérationnelle de façon permanente (consultez également les « Courriers indésirables »). Les informations et décisions concernant votre demande vous seront exclusivement transmises par courrier électronique.

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 9000€, ou de l'une de ces deux peines seulement (loi 68-690 du 31 juillet 1968, article 22 - ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000, article 3).